

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 8

**Concours des
illuminations et
décorations de Noël**

date de convocation :
3 octobre 2025

date d'affichage :
3 octobre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Absente excusée : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

M. Fred CICOFRAN, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
Mme Jacqueline GAILLARD	à	M. Cyril PICARD
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Sylvana BONAMICO	à	Mme Stéphanie NUNES
M. John ROSE	à	Mme Carine FROGER
M. Nicolas GATTI	à	M. Pascal ODOT

ABSENTE EXCUSEE : Mme Stéphanie TRIGEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal ODOT

Objet n°8 : Concours des illuminations et décorations de Noël

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission « sport, jeunesse et politique de la ville » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 2 octobre 2025,

Entendu l'exposé de Mme GABIGNON, 2^{ème} adjointe au maire chargée de la culture, vie associative et cérémonies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

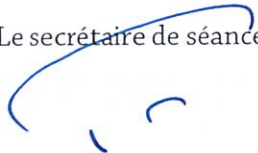
DECIDE de remettre des bons d'achat aux 3 premiers lauréats d'une valeur de 100, 150 et 200 € pour les 2 catégories « maisons » et « balcons » et 3 lots pour la catégorie « petits commerces ». Les modalités de ce concours sont définies dans le règlement joint à la présente délibération.

ADOpte les termes de ce règlement de concours.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Pascal ODOT

Le maire



Christine GARNIER

REGLEMENT DU CONCOURS 2025

DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Quincy-Sous-Sénart organise un concours des illuminations et décorations de Noël.

Article 1 : OBJET

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons, logements individuels, de jardins, ou de balcons ainsi que les vitrines des petits commerces situés sur le territoire communal. Ces réalisations participent à l'animation et à l'embellissement de la ville et ce concours permet de récompenser l'investissement et l'implication des participants.

Article 2 : MODALITES DU CONCOURS

Le concours portera sur 3 catégories d'illuminations et de décorations de Noël :

1. Fenêtres et balcons visibles de la rue (habitat collectif) ;
2. Maisons individuelles et jardins, visibles de la rue ;
3. Coup de cœur des vitrines de Noël décorées (petits commerces).

Les participants devront décorer leurs maisons, fenêtres, balcons et vitrines de façon originale et créative, avec une prédilection pour les illuminations à économie d'énergie, type LED.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de Quincy-Sous-Sénart. Les quincéens désirant y participer doivent retourner le coupon d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet et Facebook de la ville. Les inscriptions peuvent être déposées **jusqu'au 19 décembre 2025** inclus, à l'accueil de la mairie ou envoyées par mail à l'adresse : mairie@quincy.fr.

Pour être primés au présent concours, **les lieux doivent être illuminés du 20 au 31 décembre 2025 de 17h30 à 20h00.**

Article 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de membres du conseil municipal et du conseil de jeunes. Les élus de la commune sont exclus du concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. **Les illuminations doivent être visibles de la voie publique.**

Article 5 : RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 6 : DROIT A L'IMAGE

La participation au concours implique de la part de chaque candidat l'autorisation sans contrepartie de diffuser les photos de la réalisation dans tous les supports de la ville.

Article 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 8 : ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Trois prix seront décernés par catégorie et les lauréats seront récompensés par des lots ou des bons d'achats d'une valeur pouvant aller jusqu'à 200 €.

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie **des vœux de la Municipalité fixée au 09 janvier 2026.**

Article 9 : ANNULATION DU CONCOURS

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours si le nombre de participants est jugé insuffisant. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

☞

Bulletin d'inscription au concours des illuminations et décorations de Noël

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site de la ville ou disponible en mairie.

A remettre à l'accueil de la Mairie de Quincy-Sous-Sénart avant le 19 décembre 2025

NOM.....Prénom.....

Adresse

Etage *(Si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche)*

Téléphone :

Mail : @

☐ Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël.

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations et décoration de Noël 2025

Date et signature